



Février à Vaugrigneuse

A LA UNE : Les travaux rue du Bois des Nots sont terminés !



Attendus par de nombreux parents d'élèves et riverains, les travaux de sécurisation de la rue du Bois des Nots ont démarré le 2 décembre et sont maintenant achevés.

Outre la création d'un passage sécurisé derrière la zone de stationnement, une nouvelle chicane devrait permettre un ralentissement des véhicules sur cette portion de route, avec une priorité aux véhicules qui montent.

La bonne surprise a été la possibilité de création de quelques places de parking supplémentaires, places qui seront réservées aux parents qui viennent déposer ou récupérer leurs enfants à l'école.

Coût des travaux : 73 760 € HT subventionnés par le département à hauteur de 22 600 €.

AGENDA

Samedi 11 février – Super Loto

Le CSMV vous propose deux sessions de loto :

- L'après-midi de 15h à 17h30 pour les enfants
- Le soir à 20h00 pour les adultes (ou en famille)

Et toujours le traditionnel carton spécial pour remporter le jambon !

Renseignements au 06.62.75.13.46 ou par mail laforcesept@wanadoo.fr



ACTUALITES

Le nouveau PLU est entré en vigueur le 15 janvier

Le rapport de l'enquête publique sur le nouveau PLU est sur le site Internet de la commune.

<https://www.ville-vaugrigneuse.fr/assets/documents/PLU/RapportEnquetePubliqueduCommissaireEnqueteur14112022.pdf>

Voici quelques extraits de la conclusion du rapport :

"Le projet de modification N°1 du PLU de Vaugrigneuse relève d'une démarche que l'on peut qualifier de vertueuse.

Il a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole et bâti qui fait la spécificité de cette petite commune rurale au cadre de vie visiblement apprécié de ses habitants, membre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Il vise également à conforter le « vivre ensemble » en régulant davantage l'urbanisation par des règles plus précises.

[...]

En conclusion, je donne un avis favorable au projet de modification N°1 du PLU de la commune de Vaugrigneuse"



Février à Vaugrigneuse

Le nouveau PLU est maintenant en vigueur. Toutes les demandes de permis de construire déposées en mairie à compter du 15 janvier 2023 seront instruites en tenant compte de ce nouveau règlement.

Projet de rencontre entre aînés et élèves de CP/CE1

L'école des Pensées ouvre ses portes aux aînés qui souhaitent échanger sur "comment c'était avant ?"

Les classes de CP et CE1 sont prêtes à vous recevoir pour comprendre comment vous viviez avant ce monde moderne qu'ils connaissent « sans téléphone ni télévision, mais quand même sans dinosaures ».

De nombreux objets sont venus enrichir la compréhension de ce temps révolu, mais rien de tels que des échanges pour répondre à leurs questions et assouvir leur curiosité naturelle.

Si vous êtes intéressés par cette aventure, prenez contact avec la mairie pour vous faire connaître.

Questionnaire sur le Parc Naturel Régional



La Charte du **Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**, dont nous faisons partie, arrivera à échéance en 2026. Cette année, une vaste concertation doit être engagée sous forme d'ateliers avec les élus des communes et des autres collectivités locales, les partenaires, les acteurs économiques, les associations...

Afin d'enrichir le bilan qui servira de point de départ à ces travaux de concertation pour la révision de la Charte, **le PNR a élaboré un questionnaire à l'attention des habitants du territoire** : que pensent les habitants et les visiteurs du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ? Comment jugent-ils le territoire et l'action de la structure Parc pour le préserver et l'aménager ?

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre au questionnaire en ligne.

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/revision-de-la-charte>

Du côté de la Communauté de Communes



Forum petite enfance : Samedi 11 février de 9h30 à 12h00

Vous êtes parents, futurs parents ou professionnels, c'est l'occasion de vous informer sur les différentes propositions d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sur les 14 communes du territoire du Pays de Limours.

Accueil individuel chez un assistant maternel, accueil collectif en multi-accueil intercommunal, communal, parental ou micro-crèche, lieu d'accueil enfants parents (LAEP), mais également les services de la PMI (protection maternelle et infantile) et de la caisse d'allocations familiales (CAF), vos questions pourront trouver des réponses.

Où : au siège de la CCPL, 615 rue Fontaine de Ville à Briis-sous-Forges. Entrée libre

Renseignements : 01.64.90.05.15 – 07.88.98.06.37 - petite.enfance@cc-paysdelimours.fr